

- *Quin t'apèras ?*
- *Cap d'estèra.*
- *E lo petit nom ?*
- *Cap d'estronc !*

Quin t'apèras ?

- *Comment t'appelles-tu ?*
- *Tête d'écaille de bois.*
- *Et ton prénom ?*
- *Tête de bûche !*

IL n'est pas inutile de rappeler que notre nom est complété d'un prénom depuis le 13^e siècle environ. Avant, on n'avait qu'un nom individuel : le nom de baptême. On s'appelait donc Pierre ou Paul et ça suffisait bien pour nous, les petits. Mais, petits ou non, on avait quand même à se débrouiller pour indiquer de quelle famille on faisait partie.

Chez nous, les gens ne bougeaient pas autant que les serfs du centre de la France ; on pouvait indiquer le nom de la maison dans laquelle on restait assez longtemps. On disait, par exemple, Jean « de Tellemaison ». Et c'était bien utile lorsque les hommes, pour un quart du village, s'appelaient Pierre ou Arnaut ! Et puis, sans qu'on y prête attention, quelques maisons ont fini par prendre le nom de baptême de leur occupant. On a même vu à Bonnut, des maisons changer de nom plusieurs fois.

De ces noms de baptême très répandus, on devait distinguer leurs propriétaires entre eux, on peut voir comment.

De quel Pierre parles-tu ?

Pierre, c'est *Pèr* (on dit « pè ») dans le sud, *Pèir* (on dit « pèy ») dans le nord de la Gascogne, c'était le nom le plus utilisé, et de loin. Pour savoir de quel Pierre on parlait, on disait que c'était celui du Bois (*Pèr de bòsc*, **Pédeboscq**)¹, ou que c'était Pierre l'Enfant, *Pèr côche* (**Pécotche**, dans le bourg, chez Marcelle), ou alors le tout-petit, *Pèr chicôt* (**Pèchicot**), ou encore celui qui avait un nom double, *Pèr-Martin* (**Pémartin**).

Pour Arnaut, le nom le plus répandu après *Pèr*, on aura un diminutif, *Arnautou* et un nom composé avec cet autre nom de baptême, *Dat*, qui signifie « donné » (**Arnaudat**). Ce *Dat*, d'ailleurs, on le retrouvera avec Raymond dans *Ramond-Dat* (**Ramoundat**).

Une autre façon de dire « donné », c'est de dire simplement *donat*, et quand



on est en Gascogne, le *n* entre deux voyelles s'en va comme il est parti pour la lune (*la lua*), et on a *Doat* (**Douat**). On peut en dire autant d'un autre nom qui existait, *Bonat*, « le fils de Bon » qui est devenu **Bouat**. Encore un *n* qui disparaît dans ce nom, de femme cette fois, d'une certaine *Lupina*, *La Lupina*, puis *La Lupia* le *a* final se prononçant « e » chez nous et sans appuyer (**Lalupy**).

Des noms plus ou moins faciles à comprendre

Plusieurs maisons portent des noms qui ne posent pas de problème. **Bernat** (Bernard), **Gastou** (Gaston), **Matiou** (Mathieu), **Miquèn** (Michel) c'est une maison disparue, vers Sallespisse et aussi un nom de famille, **Mariette** (au bourg, chez Fouques), **Robert** (à l'entrée du bourg).

D'autres sont connus, mais sont des diminutifs parfois méconnaissables, comme **Yo** (probablement *Jordi*, Georges, plutôt que *Jausep*, Joseph), **Jouanou** (*Joanon*, Petit-Jean), **Janoulet** (*Joanolet*, Petit-Petit-Jean), **Guillemet** (*Guilhemet*, Petit-Guillaume). Puis, l'équivalent de Francine, *Hranquina*, dans une maison disparue, en bas de la côte de Labat, où coule toujours l'arriu de **Ranquine**. Dans un précédent numéro, on a déjà parlé de Thomas, dont le diminutif est *Tomasson*, abrégé en *Masson* (**Massou**). **Bernadiou**, nom de famille connu à Bonnut est évidemment un diminutif de *Bernat*.

Des noms disparus

Mais il existait de très beaux noms qui ont disparu de nos calendriers :

Verd ou *Bèrd*, dont on ne sait pas bien si cela veut dire « vert » (on se demanderait pourquoi) ou si c'est un nom d'origine germanique comme dans Albert,

Robert, etc., ce que l'on sait, c'est qu'il avait une faveur telle qu'à Bonnut on en trouvera plusieurs diminutifs : **Berdou** (*Berdon*), **Berdot** (*Berdôt*) et même **Berdoutet** (*Berdotet*, près de chez Chin).

Gay, qui est une façon gasconne de dire *Caius*, « l'homme de la terre », le nom romain connu, que l'on retrouve en diminutif dans **Gayoù** (*Gaion*).

Guiche, nom d'origine basque que l'on trouve dans le nom du village de Guiche, que l'on retrouve à Bonnut dans **Guichou**, et dans **Guichenuy** (« celui qui vient de Guiche »). À noter, cependant, que le nom de famille Guichard n'a pas la même origine, c'est un nom répandu en Europe, d'origine germanique, comme Arnaud, Bernard, Roger, Gérard, etc.

Loup (*lupus* en latin), était extrêmement courant au Moyen Âge. Il a donné le nom que l'on a vu, *Lupina*, mais aussi le diminutif **Lubet** (Petit-Loup), qu'il faut bien distinguer d'un autre nom de notre pays, *Lubeigt*, qui signifie, lui, « grande forêt » (*luc bèth*).

Fort, du latin *fortis*, qui signifie « fort », sans problème, qu'on prononce « hòrt » en tant que gascons qui mangeons les « f », et on le trouve ici, avec le diminutif en *ic*, dans *Hortic* (**Hourticq**, au bourg). Ce nom entrait souvent en composition avec d'autres noms propres, comme celui de *Sanz* (équivalent du *Sancho* castillan), pour donner, par exemple, **Forsans**, autre nom de famille connu.

Yban, que l'on penserait être un *Yvan*, est en réalité un Jean basque (Saint-Jean se dit « *Don Ibane* » à Saint-Jean-de-Luz ou à Saint-Jean-Pied-de-Port).

Brasquet ou **Dubrasquet**, noms de famille de Bonnut, participent aussi d'un nom de baptême disparu dont on peut tout de même trouver la trace outre-Pyrénées dans *Blasco* et *Blasquez*. Ce nom provient du basque *beltz* qui signifie « noir ».

Pour conclure cette fois, il faut dire que j'ai laissé de côté deux noms incertains. **Cabin**, que je suis tenté de rapprocher de *Gabin*, **Sereys**, dans lequel je crois voir le nom latin *Serenius*. ■

(1) Jean de Pédeboscq, croit plutôt que sa maison était « au pied du bois » comme celle autre qui est « au bout du bois » (Capdeboscq). On ne peut prétendre qu'il ait tort, c'est même un des cas où l'on peut hésiter, comme on devrait aussi hésiter pour Pédecoste ou Pédepouey.

Les saisons de **BONNUT**

N° 8
AUTOMNE
1997

BULLETIN
MUNICIPAL

Vous avez pu constater que vos tant attendues *Saisons de Bonnut* se sont laissées aller à quelque nonchalance dans la régularité des parutions depuis ce début d'année. Eh bien oui ! Nous plaçons coupable ! Nous n'irons pas jusqu'à vous promettre que cela ne se reproduira plus ; mais nous tâcherons de nous imposer un peu plus de rigueur pour respecter les saisons.

C'est déjà du passé, mais le souvenir est agréable, alors, on recommencera l'an prochain !

Les fêtes du village se sont déroulées dans la bonne humeur. Les activités furent les mêmes que l'an passé. Il faut bien reconnaître qu'il n'est pas facile pour le Comité des Fêtes de trouver des attractions susceptibles d'intéresser un maximum de monde. Et pourtant, toute l'équipe du Comité se démène, chaque année, pour rechercher des idées nouvelles !

Tout a commencé avec la traditionnelle pêche à la truite, paraît-il, réservée aux enfants, mais nous avons pu constater que bon nombre de « grands » se sont surpris à taquiner le poisson. Dans la crainte d'une météo défavorable, le bal disco du samedi soir et le bal à papa, qui suivait un excellent repas ont été organisés dans la salle des sports récemment rénovée. Tout le monde a pu apprécier la bonne sonorité de la salle, les conversations des tables pouvaient se faire confortablement, tandis que l'orchestre s'en donnait à cœur joie pour distraire les « professionnels » de la valse et du tango. ■

ACTUALITÉS DE SAISON... ET D'ARRIÈRE-SAISON



Une occasion de réunir la famille et de mesurer qui des parents ou des enfants à la meilleure tactique. La météo était favorable, le matériel avait été soigneusement préparé et « affûté », bref le poisson n'avait plus qu'à bien se tenir !

Joyeux Noël à tous !

Le maire, au nom de tous les membres du Conseil municipal, souhaite à tous les Bonnutiens de passer de très bonnes fêtes de Noël et de fin d'année. ❄️ 🍷 ❄️ 🍷 ❄️ 🍷 ❄️ 🍷 ❄️ 🍷 ❄️ 🍷 ❄️

Du mouvement à l'école de Bonnut

M. TALIMI a quitté notre école, il n'est toutefois pas très éloigné de nous, puisqu'il enseignera désormais à Saint-Boès ; nos vœux l'accompagnent dans son ancienne école retrouvée.

C'est une Bonnutienne de souche, ancienne élève également de M. Talimi, qui a pris la relève. M^{me} Fericelli, que vous connaissiez peut-être sous le nom de Lætitia Lamagnère occupe donc le poste de directrice de l'école.

M^{lle} Christine Vignau, sa collègue, vient de Tarbes, elle a le plaisir d'inaugurer sa profession dans notre village, puisque c'est son premier poste.

Nous leur adressons de vifs encouragements pour leur délicate mission auprès de nos chères têtes blondes ou brunes. (*Voyez aussi la photo de notre école, page 7.*)

DERNIÈRE MINUTE

SUITE à plusieurs réunions entre les associations et des élus, dès le mois de janvier, les Bonnutiens recevront une feuille d'informations rapides portant mention des petits rendez-vous et les nouvelles diffusées par toutes les associations. Elle ne remplacera pas les *Saisons de Bonnut* plutôt réservées aux informations au long cours. Financée par la mairie, elle sera ouverte à tous les organismes et groupements constitués sur la commune.

Ce sera une feuille qui sera envoyée par la poste, en même temps que les imprimés sans adresse, tous les quinze jours.

Maryse Ricau, maison Sousleys, a accepté de recueillir les informations de la part des associations habilitées, et elle en assurera la frappe.

Donc, à partir du début janvier, ne jetez plus votre paquet de publicités à la poubelle, sans vérifier si *Lo paperòt de Bonnut* ne s'y trouve pas dedans ! ■

Lo paperòt
de
BONNUT

Séance du 6 juin 1997

Tous les membres du Conseil étaient présents à l'exception d'A. Marladot, excusé, ayant donné son pouvoir à S. Destugues. Le compte rendu de la séance du 24 mars a été adopté, après lecture, à l'unanimité. Le compte de gestion du receveur municipal a été adopté, après lecture, à l'unanimité.

Terrain de sport

La commission des bâtiments a rendu compte de ses travaux :

Les travaux de zinguerie doivent être revus pour éviter les auréoles sur les plaques de plafond. Les travaux seront vérifiés par la commission sur place le 9 juin.

Le Conseil municipal décide d'acheter un dispositif de protection de la toiture contre la nidification des oiseaux.

Pour éviter les utilisations intempestives de la salle, le Conseil municipal décide la fermeture des grandes portes. Les petites portes permettant l'accès du public resteront ouvertes.

M. Lallemand est autorisé, sur sa demande, à exercer une surveillance de proximité et un nettoyage occasionnel du sol.

Le Conseil décide d'installer un verrouillage des bouteilles de gaz.

Un nettoyage complet du sol doit être envisagé avant la reprise de la saison sportive.

Pour le chauffage de la salle ; Jean-Michel Brasquet fait le point de ses recherches.

Extension du réseau d'eau

Le Conseil décide une participation de la commune pour l'extension du réseau vers les parcelles constructibles du quartier Coustasse.

Le coût d'environ 33 000 F HT sera pris en charge par M. Maisonnave, par la commune (4000 F), le reste étant à la charge du syndicat d'adduction d'eau d'Artix.

Le Conseil accepte l'intervention du personnel municipal sur ce chantier pour creuser la tranchée.

Bar « Chez Marcelle »

Le Conseil donne son accord de principe pour engager une étude de faisabilité d'un « multiple rural ». Le coût de cette étude devra être précisé avant son engagement.

Questions diverses

Chemins communaux : le Conseil municipal décide d'engager des travaux de désouchage sur le chemin Colomé-Las Lapinières et sur le tronçon Guichou-Coustasse.

Le Conseil décide d'exonérer de la taxe sur les spectacles les manifestations organisées par les associations sportives de la commune.

Le Conseil accepte l'achat d'un taille-haie pour environ 3 000 F HT.

Feuille d'information : le Conseil demande la réunion des associations pour faire état

des réponses au questionnaire qui sont parvenues en mairie. Sur 40 réponses, 39 sont favorables à une parution.

Comité des fêtes : avant de verser la subvention, le Conseil souhaite rencontrer le président du comité pour :

— entendre le programme des fêtes et proposer la prise en charge d'un apéritif offert à la population le dimanche ;

— aider éventuellement à organiser l'assemblée générale statutaire avec la présentation des comptes rendus d'activité et des comptes financiers (obligations des associations loi de 1901).

Séance du 18 septembre 1997

Absents : N. Forsans et J.-M. Brasquet. Lecture du compte rendu du conseil municipal du 6 juin, il est adopté à l'unanimité.

Projet de reprise de « chez Marcelle »

Le service des domaines a réalisé une évaluation du bâtiment pour la somme de 530 000 F.

M^{me} Demarsan, propriétaire, présente une évaluation supérieure.

L'architecte de la Maison des Communes évalue la mise en conformité pour établir un restaurant dans ces locaux à 800 000 F.

Les aides dans le cadre de l'opération 1 000 Villages pourraient atteindre 60 % des frais engagés par la commune pour l'achat et la mise en conformité.

Un large débat s'installe d'où il ressort que les aménagements intérieurs (cuisine et mobilier de salle) doivent aussi être prévus pour une somme de l'ordre de 300 000 F.

La commission bâtiments, la commission des finances et plus généralement tous les conseillers intéressés par cette question se réuniront le 25 septembre.

Projet logement attendant à la mairie

Le maire présente les devis des artisans qui s'élèvent au total à 350 000 F HT. La demande de DGE n'a que peu de chances d'aboutir.

Maintenance du terrain de sport

Le maire présente le devis de l'entreprise Abilis pour le nettoyage du terrain de sport. Il est de 1 200 F HT. Ce projet ne soulève aucune objection.

Aménagement de la salle postscolaire

La directrice de l'école demande de pouvoir disposer de cette salle pour certaines activités des enfants. Dans l'état actuel, les normes de sécurité ne sont pas remplies ; le projet qui avait été présenté pour le PCD peut être repris, une demande de DGE serait probablement acceptée.

Il ressort de la discussion que ce projet doit encore être mûri dans le cadre de la commission bâtiments.

Normes de sécurité à l'école

Le capitaine Poisson a remis un bref rapport sur les améliorations à réaliser pour plus de sécurité dans les bâtiments de notre école. Les travaux d'électricité doivent être faits par l'entreprise Darracq et le chauffage par l'entreprise Cazanave. Pour la modification des portes d'entrée, les devis ne sont pas parvenus.

Cette question ne soulève pas d'objections.

Une aire de jeux à l'école

A la demande de M. Talimi, ancien directeur de l'école, une aire de jeux a été installée dans la cour de l'école sur un espace engazonné. Les parents d'élèves ont commandé une structure en bois avec toboggan.

Le prix de ce dispositif étant plus élevé que prévu, les parents d'élèves demandent une subvention à la commune.

Serge Destugues déplore la forme de cette demande qui vient après la commande du matériel, qui ne précise pas le montage financier et qui ne précise pas le montant de la subvention demandée.

Le conseil municipal accepte néanmoins le principe d'une aide pour l'aménagement de l'aire de jeux, le montant sera arrêté dans le prochain conseil.

Ramassage scolaire

Roland Lagouarde réitère sa demande d'un arrêt du bus de ramassage à Labat.

Le maire précise que le trajet du bus est bien défini et qu'une demande de modification auprès du Conseil général remettrait en cause toute l'organisation, il suggère aux familles concernées de faire un effort pour prendre en charge le transport de leurs enfants.

Questions diverses

Personnel municipal

M. Brisé est en arrêt maladie jusqu'à fin octobre, dans ces conditions, l'intérim de M. Lagougue est prolongé d'un mois.

Voirie

André Marladot signale que les abords de la route de l'Argelèr, nouvellement rechargée, devraient être améliorés.

Guy Dubrasquet signale que la grille mise en place à la maison Bignasse pour l'évacuation des eaux pluviales est mal fixée.

Un panneau « Voie sans issue » est demandé sur l'arrue de Manes au-delà de Bauzet.

M. Darricarrère Lanau demande la réouverture du chemin communal en bas de Colomé.

Le maire annonce que les travaux d'aménagement de chemins communaux ont été réalisés ; la facture pour la location de pelle hydraulique est de 6919,93 F HT elle sera réglée par la communauté de communes au titre des chemins de randonnée.

Par ailleurs, ses ressources sont les cartes d'adhésion (50 F) et le revenu des manifestations : bals à papa et tombola.

Chacun participe ensuite pour les voyages et sorties.

Les réunions de bureau ont lieu tous les deux mois à la salle de réunion où deux membres offrent à tour de rôle le goûter.

... et d'amour !

« C'est bien le moteur de tout ça » affirme Maxime, le président. Laissons lui la parole :

— Il y a une très bonne ambiance. Depuis que j'ai pris le poste de président, jamais je n'ai eu à déplorer la moindre anicroche que ce soit au sein du bureau ou du conseil (malgré des avis différents parfois) ou avec l'ensemble des membres. C'est toujours avec beaucoup de plaisir que tous viennent et participent.

« Je suis assez fier d'avoir pu fêter avec eux dix-sept noces d'or et il me faut en annoncer quatre ! Cela va faire vingt-et-une !

« Il me tarde de fêter les noces de diamant de Marguerite et Raphaël Tastet Lalanne. Les premières du club !

« Il y aurait tant de choses à raconter, de souvenirs de sorties comme quand Jo Lanabras (Caboulhet) et Gaston Lapeyre (Milhomis) se sont perdus au milieu de manifestants à Saint-Sébastien ou comme quand Mme Duforat a dû user de tout son pouvoir de médiation pour délivrer Paul (Pouy) retenu au poste frontière d'Irun ! Ou la dernière en date quand nous recherchons désespérément le Café de la Paix à Captieux alors que le goûter nous attend dans un établissement du même nom à Roquefort ! »

Merci à Maxime et Augusta Dufourcq de nous avoir informé sur le club des aînés de Bonnut.

Émile, François peuvent préparer pour l'an prochain avec les chœurs « On n'a pas tous les jours vingt ans ».

Nous entendons déjà l'ambiance !
Bienvenue au club ! ■

(*) 50 ans d'amour par personne, multiplié par 2 pour un couple cela en fait 100, 100 fois 21 ça nous fait donc 2 100 années d'amour cumulées, qui nous feraient remonter jusqu'à Hannibal ! (note de la Rédaction).

La relève

École de Bonnut, 1996-1997



Les petits, autour de M^{me} Lætitia Fericelli leur maîtresse :

De gauche à droite, en montant l'échelle, Julie Forsans, Andy Vergnes, Margaux Lagardère, Martial Rubat-du-Mérac, Marie-Laure Lahitette, Nicolas Fernandez, Chloé Lagardère.

En haut, Pauline Lagardère, Gatién Laborde, Cindy Lagardère, Gaëlle Hourcade, Nathanaël Murray, Romain Petit, Clément Fourcade, Nicolas Doré, Estelle Lagougue, Guillaume Larrouture, Juliette Brisé, Camille Poeydarrieu, Stanislas Pradeleix, Dorina Poncet (cachée), Maud Ithuria (retournée).

En bas du toboggan, Aurélien Lagouarde, Marion Laferrère, Mélanie Lagouarde.

Absents ce jour-là : Morgane Laborde, Stella et Jimmy Lallement, Mathilde Laborde.



Les grands, perchés au-dessus de leur maîtresse, M^{lle} Christine Vignau :

Sur l'échelle, Yannick Rubat-du-Mérac.

En haut, Vanessa Lagougue, Jérôme Lahitette, Sabrina Fernandez, Joana Murray, Cécile Malazzi, Lætitia Fernandez, Linda Petit, Samuel Murray, Manon Lagardère, Samuel Poeydarrieu.

En haut du toboggan, Florian Brisé, Étienne Lamazère, Bastien Lagouarde.

Absente ce jour-là : Audrey Laborde.

Pour le plaisir d'être ensemble...

Carte d'identité

Nom & prénom : Lo Tuc et l'Orsòu

Date de naissance : 24 juillet 1978

Président-fondateur : Jeanne Duforat

Taille : 161 adhérents

Signe particulier :

Le plaisir, toujours de se retrouver

Trois présidents en 18 ans

— Jeanne Duforat, *La Pitrangle*.

— Pierre Saint-Cricq, *Maître*.

— Maxime Ducournau, *Brigaille*.

Bureau actuel

Président :

Maxime Ducournau, *Brigaille*.

Vice Présidente :

Marie Laborde, *au Forgeron*.

Secrétaire :

Augusta Dufourcq « Tata ».

Secrétaire adjointe :

Pierrette Lapeyre, *Milhomis*.

Trésorier :

Abel Hourcade, *Capdevielle*.

Trésorière adjointe :

Léonie Luquet, *La Mouette*,
(et aussi déléguée du bourg).

Autres membres : Charles Guérinay et Jean-

Marie Larrégneste, *Lagrange*.

Délégués de quartier :

Auguste Beyrière (Orthez, chaussée de Dax) ;

René Comte (rue de Manes) ;

François Hourcade, *Habarnet* (Orthez) ;

Georgette Lagouarde (quartier Gayou) ;

Josette Larouture (route d'Amou) ;

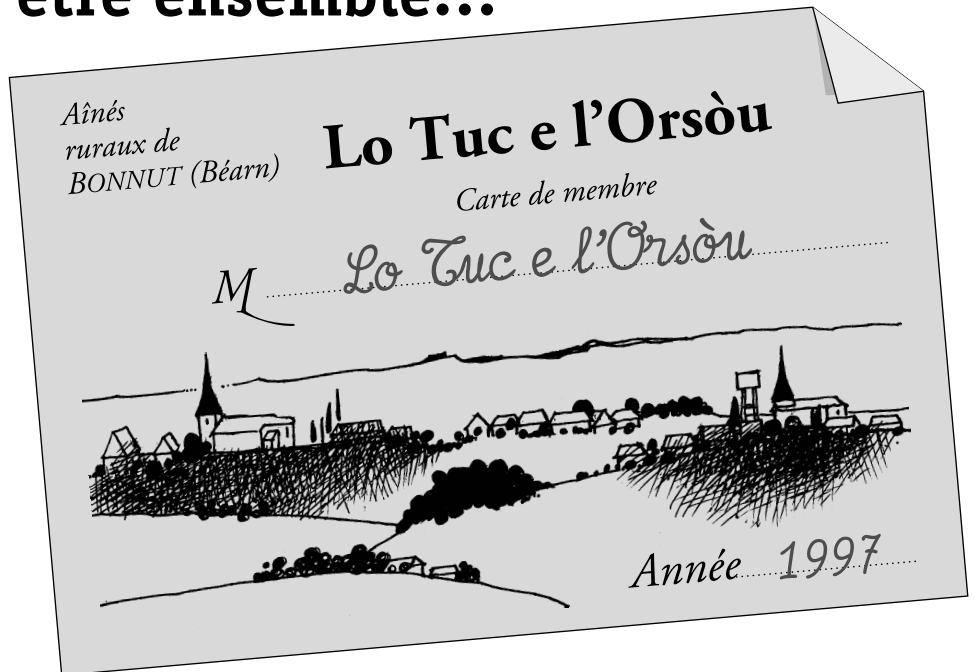
Raphaël Picart (quartier Douat) ;

Émile Saint-Cricq (le Bièlè).

L'époque des pionniers

En 1978, sous l'impulsion d'une politique générale de la Mutualité Sociale Agricole, représentée par Mme Barraqué, Jeanne Duforat prend l'initiative de la création du Club « Lo Tuc et l'Orsòu ». Elle accepte d'en être la Présidente et s'entoure de plusieurs membres actifs dont René Duforat et Maxime Ducournau, alors conseiller municipal.

Le club a pour ambition de réunir les personnes âgées et de favoriser leur rencontre. Éviter l'isolement, retrouver des pratiques sociales, sortir, être ensemble ; une cinquantaine de membres s'intéresse à cette animation qui prend la forme de réunions et de goûters.



Ils ont lieu à la cantine scolaire, le mercredi.

Les participantes tricotent, crochètent ; les participants jouent aux cartes, au loto et chacun prête la main pour la préparation du goûter.

Dès 1978, une ambition culturelle propose des sorties aux membres du club.

La philosophie et les propositions qui étaient celles des fondateurs sont toujours la clé de voûte du club ; qui accueille également en son sein les anciens Bonnutiens, ou originaires de Bonnut.

20 ans l'année prochaine, le bel âge

Pas de crise d'adolescence, au Tuc ! Le relais présidentiel a été passé deux fois. Chaque main qui l'a reçu a continué et amélioré le projet de départ. Aujourd'hui, on vient d'inscrire les 160 et 161^{es} adhérents (Jean et Paulette Poeydarrieu), bienvenue au club !

Les activités se sont structurées au fil des années autour de quelques grands rendez-vous. La dimension culturelle, nettement marquée, montre l'intérêt et la curiosité des membres pour la découverte de l'environnement et du patrimoine régional.

L'année d'un adhérent vous invite :

— au repas de début d'année (faisant suite à l'assemblée générale 16 mars) ;

— à 6 goûters à Bonnut ou à l'extérieur (en mai, octobre, novembre...) ;

— à 2 sorties à la journée ou demi-journée (18 juin, à la Réole, en septembre à Roncevaux...) ;

— à un voyage de 3 jours (17, 18 et 19 mai : les Gorges du Tarn) ;

— au Bal à Papa (14 septembre).

Les goûters rassemblent environ 80 participants et les voyages entre 60 et 100.

L'esprit de convivialité préside toujours à ces rencontres et l'apport des talents musicaux des chanteurs et musiciens ajoute encore au plaisir de se retrouver.

Le club fait partie de la fédération des Aînés Ruraux des Pyrénées-Atlantiques qui propose régulièrement des réunions de secteur où sont présents des membres du bureau.

Ces réunions permettent d'échanger sur nos projets et également de pouvoir participer à des initiatives de plus grande envergure comme des concours, des « journées de la forme », des collectes (pour Médecins Sans Frontières par exemple). Les aînés ruraux de Bonnut participent à ces actions de solidarité régulièrement.

20 ans bientôt, on vit d'eau fraîche...

Le club perçoit une petite subvention de la commune qui met à disposition des activités du club les salles municipales quand il le faut.

Réunions du conseil municipal

Alain Laborde demande des réunions plus fréquentes. Jean Lacazedieu propose une réunion de la commission environnement pour faire le point sur le plan d'assainissement.

Feuille d'information

Suite à l'arrêt de parution de la feuille d'information paroissiale, les diverses manifestations organisées sur Bonnut sont ignorées d'une grande partie des habitants.

La commission information a fait une proposition après concertation avec les associations de promouvoir la diffusion d'une feuille d'information. La rédaction serait organisée par les associations qui verseraient également une cotisation pour l'achat du papier. La commune se chargerait de la distribution par la poste.

Le Conseil donne son accord de principe sur cette partie du projet.

La question de la photocopie en 250 exemplaires de cette feuille n'est pas résolue, la commission communication fera des propositions pour le prochain conseil.

Emprunts voirie de l'ancien SIVOM

Les emprunts ont été revus avec les banques suite à la baisse des taux et une économie de 5 798,65 F par an réalisée pour Bonnut.

Démission

Guy Dubrasquet déclare démissionner de son mandat de conseiller municipal à compter de ce jour, il enverra une lettre de démission.

Le PCD ignore les communes rurales

Le PCD est le projet collectif de développement, depuis environ deux ans, ce dispositif est en place pour recenser les projets publics ou privés qui auraient pu être subventionnés par des crédits européens distribués sur l'initiative de la région Aquitaine.

Le comité du PCD nous avait très chaudement recommandé de présenter des dossiers, Aussi, la commune de Bonnut a présenté de nombreux projets allant de la réalisation d'une structure d'accueil pour personnes âgées dans la maison proposée par M^{me} Marcelle Larrégne à l'aménagement de la salle attenante à la mairie en passant par la création d'un parc paysager.

Malheureusement, le verdict est tombé courant octobre : le comité du PCD présidé par M. Laulhé a choisi de sélectionner uniquement les projets des grosses communes comme Arthez, Mourenx, Artix ou Orthez.

Isolé dans cet ensemble, on trouve quand même Vielleségure qui pourra aménager son centre bourg.

Les membres du conseil municipal qui ont essayé d'apporter des projets sont bien entendu très déçus et se demandent pourquoi un choix aussi simple a demandé deux ans de travail pour aboutir. ■

Communauté de Communes

Réunion du 17 mars

Les quatre taxes

Au cours de la réunion du conseil de la communauté du 17 mars, les taux des quatre taxes ont été votés.

(voir tableau ci-dessous)

Procédures de dévolution des marchés

Pour la dévolution des travaux de voirie, le Conseil a choisi la procédure d'appel d'offres ouvert pour la passation de marchés à bons de commande. Le président a donc été autorisé à signer les pièces afférentes à ces marchés.

Pour les travaux de valeur comprise entre 300 000 et 700 000 F, la procédure des marchés négociés s'applique.

Plan local de randonnées

Le Conseil décide de prendre contact avec les maires pour établir le bilan des travaux à réaliser.

Les travaux seront engagés après signature de bons de commandes par le maire de la commune concernée et par le président de la communauté dans la limite des crédits du budget primitif 1997.

Maintien à domicile des personnes âgées

M^{me} Postai présente également le projet du collectif d'information pour le maintien à domicile des personnes âgées du canton d'Orthez.

Réunion du 16 juin

Exonération de taxe professionnelle

Le Conseil de la communauté décide d'exonérer de taxe professionnelle pendant cinq ans les entreprises qui réalisent des installations susceptibles de participer à la lutte contre la pollution. (articles 1518A et 1465 du Code général des Impôts).

Transformation du poste de secrétaire

Le Conseil de communauté décide de transformer le poste de secrétaire de la communauté (temps partiel) en emploi à temps complet.

Travail des commissions :

La commission Voirie

Pour les travaux de 1997, c'est l'entreprise Romano qui a été retenue pour l'exécution des travaux prévus tant pour Orthez que pour les autres communes.

La commission Prospective

M. Palette demande que chaque commune établisse une liste des actions prioritaires qui peuvent être réalisées dans le cadre de la Communauté de communes.

École de Musique

Le Conseil a entériné les propositions de tarif soit :

Éveil ou formation musicale : 450 F par an
Formation plus instrument : 550 F par an.

Un prix majoré a été prévu pour les élèves hors communauté.

Les quatre taxes pour 1997

	%	%		
Taxe d'habitation	0,819	1,04	87 720 000	912 288
Taxe foncier bâti	1,04	1,32	76 850 000	1 014 420
Taxe foncier non bâti	2,64	3,35	3 627 000	121 504
Taxe professionnelle	1,15	1,46	143 010 000	2 087 946
			Total	4 136 158

Compte administratif 1996

Libellé	fonctionnement		investissements		ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats de clôture	3 477 436	4 210 205	2 447 587	3 188 069	592 024	7 398 274
Reste à réaliser	0	0	1 711 912	9738 25	1 711 912	973 825
Résultats définitifs		732 768		2 394		735 162

Un assainissement nécessaire mais qui n'assainira pas notre budget !

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 redéfinit le rôle des communes en matière d'assainissement qui se limitait jusqu'alors au seul assainissement collectif, l'autonome relevant de la compétence exclusive des personnes privées. La loi sur l'eau modifie donc cette situation en définissant des obligations et des responsabilités globales des collectivités territoriales en matière d'assainissement et en faisant entrer l'assainissement autonome dans le champ de leur compétence par une modification du *Code des communes*.

Le syndicat intercommunal d'assainissement des trois cantons — Lescar, Arthez et Orthez — regroupe 24 communes (qui pour la plupart sont déjà réunies dans le syndicat d'adduction d'eau potable) a la lourde tâche de mener à bien ce chantier important tant au niveau matériel que financier.

Étude et diagnostics

Une étude préalable a été faite sur notre commune par le bureau d'étude « Hydraulique et Environnement » pour établir un schéma directeur d'assainissement. Cette étude est également en cours sur l'ensemble des 24 communes et a pour but de :

- Réaliser un diagnostic des dispositifs d'assainissement individuels existants.
- Établir une carte d'aptitude des sols à l'assainissement.
- Comparer au niveau technico-financier les différentes solutions envisageables compte tenu des spécificités de la commune vis-à-vis de son milieu naturel, des caractéristiques des sols et de son habitat.
- Établir un calendrier prévisionnel au niveau administratif, technique et financier pour la réalisation des travaux par ordre de priorité.

Ainsi, la réalisation de ce schéma permettra de répondre aux objectifs de la loi :

- Garantir à la population la résolution des problèmes liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées.
- Préserver les ressources souterraines et superficielles ainsi que le milieu en veillant à leur protection contre les pollutions.
- Protéger les eaux de surface.

Ainsi, les communes

- doivent délimiter après enquête publique les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement autonome.

- doivent assurer le contrôle des systèmes d'assainissement qui doivent être conformes aux textes en vigueur.

- peuvent prendre directement en charge ou financer l'entretien de l'assainissement autonome.

- ont jusqu'en 2005 pour mettre en place le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome et collectif.

L'assainissement individuel ou autonome

Le fonctionnement d'un assainissement individuel se compose de trois phases successives :

- Un pré-traitement réalisé par une fosse toutes eaux qui reçoit à la fois les eaux [vannes] et ménagères et permet d'assurer deux fonctions :

- physique : décantation des matières fécales et autres matières en suspension.

- biologique : liquéfaction et digestion des boues par fermentation anaérobie.

- Un traitement réalisé par une filière qui doit être adaptée au type de sol en place (tranchées d'épandage par exemple).

Le but est d'une part d'assurer l'épuration par voie aérobie des effluents pré-traités et d'autre part d'utiliser les capacités épuratives du sol.

- Une dispersion de l'effluent traité qui peut être réalisé au sein du sol en place dans le cas d'une bonne perméabilité soit au niveau du milieu hydraulique superficiel permanent (cours d'eau) ou au niveau d'un puits artificiel ce qui nécessite une dérogation.

Assainissement collectif

L'assainissement collectif peut être envisagé que dans le cas d'habitat groupé (bourg, quartier Saint-Martin et Sainte-Marie) par exemple.

La topographie de Bonnut rend ce système d'assainissement coûteux pour la réalisation et l'entretien. L'épuration des eaux se fait par stations d'épuration pour les grandes concentrations d'habitations, chez nous par exemple, l'épuration se fera par « lagunage ».

Étude du terrain

Le principal objectif du travail des enquêteurs que vous avez reçus chez vous a été de répertorier sous toutes les coutures des données relatives à la topographie, la géologie, l'hydrologie et l'hydrogéologie de notre commune ainsi que de diagnostiquer les filières de traitement utilisées.

Caractéristiques des sols

Sept zones d'études, subdivisées en plusieurs secteurs on été définies lors d'une réunion en mairie en fonction des orientations et des évolutions du POS souhaités par la municipalité.

Cinquante profils réalisés à la pelle mécanique ont permis de définir la nature du sol et du sous-sol à l'assainissement.

La lecture des dizaines d'analyses effectuées ont mis en évidence une très grande hétérogénéité des sols. Le critère dominant

reste la matière argileuse qui se traduit par des perméabilités très médiocres.

Les contraintes d'habitat et des sols à hauteur du bourg déconseillent les filières d'assainissement autonome. Les investigations entreprises sur les pieds des versants est et ouest du village n'ont pas permis de reconnaître des sols susceptibles d'épurer les eaux usées.

Sur le restant du village malgré la mauvaise perméabilité des sols, les tranchées filtrantes et filtres à sable verticaux sont préconisés.

Diagnostic des dispositifs actuels d'assainissement

Objectif et méthodologie

Afin de caractériser l'état actuel de l'assainissement des 260 habitations de la commune, une visite systématique de chaque site a été réalisée et s'est attachée à observer :

- Les regards de collecte et de liaison ainsi que les canalisations d'aménée.
- La fosse toutes eaux ou les autres systèmes de pré-traitement.
- Le dispositif d'épuration et de dispersion avec son regard amont et aval.

Les dispositifs de rejet.

Il est à noter que sur ces 260 sites potentiels 237 ont été visités.

Résultats :

Compte tenu de tous les éléments relevés, il fait apparaître que :

- 30 % des installations sont conformes même si 68 % de celles ci peuvent être améliorées ;

- 70 % sont donc non conformes et une grande proportion d'entre elles présentent une urgence très forte de réhabilitation. Les travaux concernent essentiellement la mise en place d'un traitement adapté au type de sol en place et amélioration dans un certain nombre de cas du pré-traitement. À partir des différents scénarios le schéma directeur a été défini de la façon suivante :

- les secteurs du bourg et Saint-Martin relèveront de l'assainissement collectif ;

- tous les autres secteurs relèveront de l'assainissement autonome.

Les montants engagés

Le schéma emmène donc à terme :

1°) Des coûts en investissement de 4 189 400 F pour l'assainissement collectif et 4 640 000 F pour l'assainissement autonome soit un total de 8 829 400 F (oui, vous avez bien lu : huit cent quatre-vingts millions de centimes !!!).

Il faut quand même déduire de cette

somme 3 946 100 F de subventions. Le financement de ces travaux se fera au prorata de la consommation d'eau et l'impact sur son prix sera envisagé à partir des résultats obtenus sur l'ensemble des 24 communes du syndicat.

2°) Les coûts de gestion et d'entretien de l'ensemble du réseau d'assainissement s'élèveraient à 240 000 F annuellement.

La gestion collective de l'assainissement

Sur l'ensemble des expériences réalisées à ce jour, la maîtrise d'ouvrage syndicale ou communale apparaît comme la mieux adaptée et la plus souple. En effet, elle apporte une simplification administrative et permet :

- un accès plus aisé aux subventions publiques et à l'emprunt ;
- la possibilité de passer des marchés publics après un appel d'offres ;
- de faciliter les relations avec les usagers (campagne d'information, conseils et conventions) car la difficulté principale est d'assurer des prestations dans le domaine privé.

Le contrôle

Un tel schéma prévoit donc la réhabilitation d'un certain nombre d'installations d'assainissement individuelles pour lesquelles la commune ou le syndicat doivent, conformément au nouvel article du Code des communes, prendre obligatoirement en charge le contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs. Il leur appartient donc désormais, dans le cadre des missions des services d'assainissement d'assurer une responsabilité en matière de vérification systématique des installations individuelles tant au point de vue de la conformité technique que de celui de leur non fonctionnement. Ce rôle ne se limitera pas à une simple intervention financière mais comportera l'exécution de contrôle physique par des agents du service d'assainissement.

La participation financière des usagers pour le contrôle et l'entretien

L'ensemble des prestations rattachées à l'assainissement autonome, contrôle et entretien peut se financer de deux façons :

— par une rémunération forfaitaire annuelle ou semestrielle, le prix étant alors directement lié à la prestation offerte et au nombre de clients ;

— par une redevance basée sur la consommation en eau potable. Ce principe semble le plus judicieux car le schéma fait coexister les assainissements collectifs et autonomes et, par équité, il est souhaitable de placer tous les habitants sur une même base de facturation. La redevance d'assainissement autonome n'étant plus liée au caractère public des équipements mais à des prestations de service public.

Conclusion

La réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune de Bonnut a fait apparaître un certain nombre de contraintes :

1°) Au niveau de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome : hormis le Bourg et le quartier Saint-Martin (zone n° 1) sur lequel l'assainissement autonome est fortement déconseillé, de nombreux secteurs nécessitent la mise en place de filières drainées.

— Quartier Saint-Martin et Yoy (zone n° 1), quartier Coustasse (zone n° 4) et les quartiers Lageyre, Youanou et Guichenuy (zone n° 7) qui nécessitent la mise en place de filtres à sable drainés avec rejet dans un ruisseau permanent.

— Quartier Marcadiou (zone n° 5), quartier Lagrabe, et Lamarchante (zone n° 6) qui nécessitent la mise en place de tranchées filtrantes et drainage inter-tranchées.

— Quartier Guiraut (zone n° 5) qui nécessite la mise en place de tranchées filtrantes avec tranchée drainante en amont.

— Quartier Séreys et la partie nord de Miquèu qui nécessitent la mise en place de filtres à sable drainés avec rejet en puits d'infiltration.

— Enfin, le quartier Sourbé et le sud du quartier Miquèu qui présentent une hétérogénéité des sols et nécessiteront dans certains cas la mise en place de filtres à sable drainés avec rejet dans un ruisseau permanent.

2°) Au niveau des secteurs urbanisables, la faible densité de l'habitat jointe à une topographie peu favorable rend la mise en place de l'assainissement autonome regroupé difficilement réalisable avec des coûts prohibitifs.

C'est pourquoi le schéma d'assainissement proprement dit s'est orienté vers deux axes principaux qui sont :

— de mettre en place un assainissement collectif sur le bourg et le quartier Saint-Martin ;

— de privilégier, autant que faire se peut, l'assainissement autonome sur les autres secteurs.

Un tel schéma qui permet de traiter 27 % des habitations en assainissement collectif et 73 % en assainissement autonome présente deux contraintes majeures :

— l'assainissement collectif y est très coûteux tant sur le plan de l'investissement (59 848 F par habitation) que de l'exploitation (1 862 F par habitation) car certains secteurs à desservir pénalisent le projet par une faible densité de l'habitat et le réseau reste relativement complexe avec quatre postes de refoulement ;

— l'assainissement autonome sur les autres secteurs si il est plus intéressant financièrement que des solutions d'assainissement autonome regroupé reste malgré tout très cher car 70 % des installations existantes sont non conformes et présentaient une certaine urgence de réhabilitation compte tenu de l'absence de traitement. De plus, sur certains secteurs, la mise en place de filières drainées pose d'une part un problème de recalibrage des fossés et d'autre part la

recherche d'un exutoire (ruisseau permanent).

L'impact sur l'urbanisme d'un tel schéma est important, il convient donc à terme de :

— privilégier l'urbanisation sur les secteurs relevant de l'assainissement collectif afin de « rentabiliser » le projet.

— favoriser l'urbanisation sur les secteurs où l'assainissement autonome y est, de par la nature des sols, favorable.

— être vigilant sur les secteurs où l'assainissement autonome pose des problèmes de recherche d'exutoire.

Nos commentaires

La loi exige qu'en 2005 toutes les habitations doivent avoir un système d'assainissement qui réponde aux normes en vigueur.

La commune étant responsable de la mise en conformité de tous les systèmes d'assainissement du village faut-il :

— attendre 2005 pour agir, espérer que la loi change ou être au pied du mur et effectuer tous les travaux dans l'urgence et au prix fort ;

— se rallier au syndicat d'assainissement des trois cantons et, malgré le coût exorbitant, profiter de ses compétences et partager le financement des travaux entre les 24 communes en ayant un maximum de subventions.

Dès à présent, nous demandons aux techniciens qui ont établi le projet, une concertation pour revoir les points d'organisation qu'ils ont définis et qui semblent ne pas convenir.

L'étude sur l'ensemble du syndicat n'étant par terminée, le coût qui sera répercuté sur le prix de l'eau n'est pas encore connu. Il est donc difficile de se prononcer sur l'attitude à adopter.

Néanmoins nous sommes à l'écoute de tous les Bonnutiens. ■

Il nous a quitté pour un monde meilleur !

Par une belle journée d'automne, M. le curé Roger Olhagaray s'est éteint. Il fut notre curé pendant des années, trop vite écoulées. C'était le confident de tous, pratiquants ou non, sans vouloir faire de différence. Sa verve et son humour faisait, quelquefois, grincer les dents, mais c'était toujours sans animosité.

Outre sa famille, ses dernières pensées furent pour les personnes qu'il avait côtoyées. Sentant que la maladie prenait le dessus, il a écrit un testament, dans lequel il demande à tous ceux qu'il a pu dérouter, scandaliser, blesser ou décourager, de le pardonner.

Les Bonnutiens ne l'avaient pas oublié, ils se sont déplacés nombreux pour l'accompagner vers sa dernière demeure.

Son testament spirituel peut être lu dans les églises de son ancienne paroisse.